

**RÉUNION DU CONSEIL
13 DÉCEMBRE 2021**

Lundi, le 13^e jour du mois de décembre 2021, une séance des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Géraldine Catherine Plante-Desbiens, conseillère;
Mme Jécika Mongrain, conseillère;
Mme Line Toupin, conseillère;
M. Patrice Moore, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Dépôt d'un avis de motion concernant le règlement numéro 2022-01-01 fixant le taux de taxation pour l'année financière 2022
4. Dépôt d'un projet de règlement numéro 2022-01-01 fixant le taux de taxation pour l'année financière 2022
5. Approbation dépense décompte #2 Vivier Excavation inc - Réception provisoire des ouvrages
6. Période de questions relatives aux sujets de la séance
7. Clôture de la séance

3. DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-01-01 FIXANT LE TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

J-12-2021

La conseillère Line Toupin donne avis de motion pour un projet de règlement numéro 2022-01-01 fixant le taux de taxes, les tarifs et les conditions de leur perception pour l'année financière 2022.

4. DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-01-01 FIXANT LE TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

La conseillère Line Toupin dépose un projet de règlement numéro 2022-01-01 fixant le taux de taxes, les tarifs et les conditions de leur perception pour l'année financière 2022.

5. **2021-12-162**
**APPROBATION DÉPENSE DÉCOMPTÉ #2 VIVIER EXCAVATION
INC - RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES**

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Génicité, de payer à Vivier Excavation inc. le décompte #2 au montant de 62 819.35 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la recommandation et le décompte progressif sont conformes, dans les temps, et que les travaux d'aqueduc, égout, drainage et voirie - Développement domiciliaire, ont bel et bien été effectués;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser le paiement à l'entreprise Vivier Excavation inc., au montant de 62 819.35 \$, taxes incluses.

Cette dépense est payée à même le règlement d'emprunt #2021-04-03.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA
SÉANCE**

7. **2021-12-163**
CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jécika Mongrain et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19 h 09.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et greffière-
trésorière